



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 13 décembre 2018

Objet de la délibération

**PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
PERMANENTS**

Le treize décembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

Etaient présents :

André HARTEureau, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Caroline BALSSA, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT à Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO à Philippe PERRONNO, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN à Pascal LE LIBOUX

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BARJONET MOY Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Ressources Humaines

N° 2018.12.016

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Il est proposé de procéder à la modification du tableau des emplois permanents (TEP) afin d'intégrer, eu égard aux besoins avérés de la collectivité :

- la mise en stage d'agents présents dans la collectivité sous statut contractuel sur des postes vacants, des postes d'agents partis en retraite ou inaptes à leurs fonctions et pour lesquels les postes seront prochainement vacants,
- le reclassement d'agents dans de nouvelles fonctions. Il s'agit de deux agents de la Direction de l'Enfance et de l'Education connaissant des difficultés médicales réorientés vers la filière administrative en réponse à des besoins exprimés,
- la création de postes répondant à des besoins nouveaux.

Les créations et modifications nécessaires sont listées ci-après :

Filière / grade d'origine	Nouveau grade	Nombre d'agents	Observations
---------------------------	---------------	-----------------	--------------

ADMINISTRATIVE

-	Rédacteur	1	Création poste service communication
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	Reclassement
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	Reclassement
-	Adjoint administratif	1	Pérennisation de poste

TECHNIQUE

-	Ingénieur	1	Création poste service informatique
Agent de maîtrise principal	Technicien	1	Réorganisation de l'organisation du Centre Technique Municipal
-	Agent de maîtrise	1	Réorganisation de l'organisation du Centre Technique Municipal
-	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	Indication dans le TEP du poste d'un agent en disponibilité
-	Adjoint technique	11	Pérennisation de postes et remplacement adjoint technique principal 2 ^{ème} classe reclassé

Médico-sociale

-	Educatrice de Jeunes Enfants	1	Pérennisation poste
---	------------------------------	---	---------------------

ANIMATION

-	Adjoint d'animation	4	Pérennisation postes
---	---------------------	---	----------------------

S'agissant de la situation au 13 décembre 2018, les postes libérés au 1^{er} janvier 2019 dans le cadre des mouvements envisagés, ne sont pas supprimés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 19 novembre 2018,

Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 26 novembre 2018,

Vu l'avis favorable du comité technique du 29 novembre 2018,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** la modification du tableau des emplois permanents,
- **DONNE SON ACCORD** pour l'attribution aux agents concernés du régime indemnitaire correspondant à leur poste,
- **DIT QUE** la dépense est inscrite au Budget, au chapitre 012.

Délibération adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, 3 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU